

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION  
DE CIRCULATION  
D 70 A HAUTEUR DES SRVICES TECHNIQUES  
du 22 MAI 2018 à 8h. au 1 JUIN 2018 18h.**

N°67

*Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),*

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

*CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale «D 70 » en raison de travaux sur la chaussée par la société « EIFFAGE » la circulation sera alternée du 22 mai 2018.8H au 01 juin 2018 18h.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** » en raison de travaux sur la chaussée par la société « EIFFAGE » la circulation sera alternée du 22 mai 2018.8H au 01 juin 2018 18h.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera Publié par affichage.

*Fait en Mairie, le 22 mai 2018.*

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTE DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION

